PRÉFET
DE L'YONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Arrêté N°DDT/SEE/2026/0099

constatant le franchissement des seuils de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée et de crise sécheresse et instituant des mesures de limitation ou de suspension provisoire de certains usages de l'eau

Le préfet de l'Yonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L211-3, relatif aux mesures de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de risque de pénurie ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R211-66 et R211-67, relatifs aux mesures de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de risque de pénurie ;

Vu le décret du président de la République du 22 juillet 2026 nommant M. Jean SALOMON, préfet de l'Yonne ;

Vu le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie en vigueur ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne en vigueur ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Armançon en vigueur ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bassée-Voulzie en vigueur ;

Vu l'instruction du 16 mai 2023 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique ;

3, rue Monge – BP 79 – 89 011 AUXERRE Cedex
Tél. 03 86 48 41 00
Courriel : ddt-directeur@yonne.gouv.fr

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n°IDF-2024-07-09-00013 du 9 juillet 2024 d'orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Seine-Normandie ;

Vu l'arrêté de la préfète coordonnatrice de bassin du 29 août 2024 d'orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/SGAD/BCAAT/2026/0298 du 24 août 2026 donnant délégation de signature à Madame Manuella INES, directrice départementale des territoires, pour l'exercice des missions générales et techniques de la direction départementale des territoires (DDT) ;

Vu l'arrêté DDT/SEE/2026/0029 du 28 mai 2026 portant révision et approbation de la mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le département de l'Yonne ;

Vu le bulletin de situation hydrologique de la DREAL en date du 16 novembre 2026 ;

Vu la consultation dématérialisée du comité « ressources en eau » en formation restreinte du 18 au 19 novembre 2026 ;

Considérant la situation hydrologique actuelle dans le département de l'Yonne ;

Considérant le franchissement des seuils d'alerte du plan sécheresse départemental pour les secteurs de l'Yonne aval, du Tholon, du Cousin, de la Vanne et de la Cure ;

Considérant le franchissement des seuils d'alerte renforcée du plan sécheresse départemental pour le secteur de l'Armançon amont, de l'Armançon aval, de l'Ouanne, et de l'Yonne moyenne ;

Considérant le franchissement du seuil de crise du plan sécheresse départemental pour le secteur du Serein ;

Considérant le passage de la zone de gestion « Seine Amont », dont dépend la zone de gestion périphérique « Seine-Est », en crise par le Préfet de l'Aube ;

Considérant le passage de la zone de gestion « Vrille », dont dépend la zone de gestion périphérique « Vrille », en alerte par la Préfète de la Nièvre ;

Considérant l'amélioration des débits du Cousin, du Tholon, de la Vanne, de l'Orvanne et du Loing ;

Considérant le cumul des précipitations depuis le mois d'avril, exceptionnellement bas par rapport à la moyenne de saison, et les épisodes de fortes chaleurs des mois de mai, juin, juillet et août ;

Considérant les prévisions des services de Météo-France, qui envisagent de nouvelles précipitations dans les prochains jours ;